

Association canadienne des réviseurs
Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2003
Pavillon Montpetit, Université d'Ottawa
14 juin 2003

1. Ouverture

L'assemblée générale annuelle est déclarée ouverte à 16 h 20 par la présidente, Jennifer Latham.

2. Approbation de l'ordre du jour

Motion visant à modifier le point 9 à l'ordre du jour afin qu'il comporte une présentation par M^{me} Agnes Meinhard, consultante de l'EAC-ACR.

Il est proposé par R. Knight, secondée par H. Ebbs, que le point 9 à l'ordre du jour soit modifié afin qu'il comporte une présentation par M^{me} Agnes Meinhard, consultante de l'EAC-ACR.

MOTION ADOPTÉE.

Autre motion :

Il est proposé par N. Flight, secondée par G. Ioannou, que le rapport du Comité des adhésions et le rapport du Comité Publishing encore en crise fassent respectivement l'objet des points 11 et 12 à l'ordre du jour.

MOTION ADOPTÉE.

Il est signalé que le mandat et le président de Comité Publishing encore en crise devront être renouvelés, ce qui fera l'objet du point 14 à l'ordre du jour.

Il est proposé par R. Shipton, secondée par L. d'Anjou, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

MOTION ADOPTÉE.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 mai 2002

Il est proposé par G. Ioannou, secondée par S. Fysh, que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2002 soit approuvé.

MOTION ADOPTÉE.

4. Approbation du rapport annuel 2002-2003

Il est proposé par R. Knight, secondée par H. Ebbs, que le rapport annuel 2002-2003 soit approuvé.

MOTION ADOPTÉE.

5. Approbation du rapport du vérificateur

Il est proposé par A. Fothergill-Brown, secondée par Rosemary Tanner, que le rapport du vérificateur soit approuvé.

Discussion : La trésorière souligne que, en raison des charges constatées par le vérificateur, l'exercice fiscal annuel de l'EAC-ACR s'est soldé par un déficit. Toutefois, un équilibre a été atteint sur le plan des liquidités.

MOTION ADOPTÉE.

6. Nomination du vérificateur pour 2003-2004

Il est proposé par A. Fothergill-Brown, secondée par D. Smyth, que Cowperthwaite Mehta soit nommée au poste de vérificateur pour 2003-2004. MOTION ADOPTÉE

7. Motion concernant le montant de la cotisation des membres

(a) Motion visant à porter à 160 \$ le montant de la cotisation de tous les membres de l'EAC-ACR, nouveaux comme existants, à compter du 1^{er} juillet 2003.

Étant donné que la dernière augmentation des cotisations des membres remonte à 1997 et que les dépenses de l'association ont considérablement augmenté depuis, il est proposé par R. Tanner, secondée par C. Reed Upton, que le montant de la cotisation de tous les membres de l'EAC-ACR, nouveaux comme existants, soit porté à 160 \$ à compter du 1^{er} juillet 2003.

La question du montant de la cotisation des membres étudiants est soulevée. Il est précisé que celle-ci sera augmentée du même pourcentage que celle des membres non-étudiants.

La motion est amendée pour s'appliquer aussi aux cotisations des étudiants :

Étant donné que la dernière augmentation des cotisations des membres remonte à 1997 et que les dépenses de l'association ont considérablement augmenté depuis, il est proposé par R. Tanner, secondée par C. Reed Upton, que le montant de la cotisation des membres non-étudiants de l'EAC-ACR, nouveaux comme existants, soit porté à 160 \$ à compter du 1^{er} juillet 2003, et que le montant de la cotisation des membres étudiants de l'EAC-ACR, nouveaux comme existants, soit porté à 110 \$ à compter du 1^{er} juillet 2003. MOTION ADOPTÉE (un non).

(b) Motion visant à autoriser le Conseil d'administration national à augmenter d'au plus cinq pour cent (5 %) par année civile le montant de la cotisation des membres de l'EAC-ACR, si une telle augmentation est à la fois nécessaire et justifiée.

Pour faciliter l'établissement du budget de l'association, qui a lieu chaque année à l'automne (à une certaine distance de l'assemblée générale annuelle du printemps), et pour faire en sorte que l'association puisse continuer à répondre en temps opportun aux besoins et aux désirs de ses membres, il est proposé par R. Tanner, secondée par R. Shipton, que les membres de l'EAC-ACR autorisent le Conseil d'administration national à augmenter d'au plus 5 %, une fois par année civile, le montant de la cotisation des membres de l'EAC-ACR si une telle augmentation est à la fois nécessaire et justifiée.

Toute augmentation de plus de 5 % continuera par contre de devoir être approuvée par les membres à l'assemblée générale annuelle.

Discussion:

Il est souligné qu'une augmentation de 5 % serait, la plupart du temps, supérieure à l'inflation annuelle et inciterait le conseil à ne pas prêter attention à la façon dont les fonds sont dépensés. Un autre membre préférerait que la direction travaille à obtenir des commandites d'entreprise plutôt que d'augmenter les cotisations.

La trésorière s'engage à écouter les membres à ce sujet et à continuer de se pencher sur la question. Elle demande à tous de garder à l'esprit le paragraphe introductif de la motion et précise que, si celle-ci n'est pas adoptée, il faudra rediscuter du budget en milieu d'année. Elle précise de plus que la motion parle d'une augmentation d'au plus 5 %, et non de 5 %.

Les discussions se poursuivant, d'autres conviennent que l'EAC-ACR a certes besoin d'autres sources de financement, mais que ses dépenses sont peu élevées par rapport à celles d'autres associations professionnelles. Certains se disent persuadés que le conseil n'augmentera les cotisations de 5 % ou moins que si cela est nécessaire. On convient que cela posera des difficultés de planification, mais certains membres désirent que les membres aient leur mot à dire ou que les congrès ultérieurs soient davantage commandités par les entreprises, ce que des progrès en matière d'agrément des membres rendraient possible.

À titre d'information, la présidente souligne que la question de l'augmentation des cotisations se pose en raison de changements au niveau du personnel de l'association au cours des deux dernières années, avec l'embauche de deux membres à temps plein et de personnel à temps partiel. La présidente rappelle de plus que la dernière modification des cotisations remonte à 1997. Les membres sont rassurés en apprenant que si la motion est adoptée, le droit d'augmenter les cotisations pourra être révoqué dans l'avenir.

Un amendement à la motion est proposé pour aligner l'augmentation des cotisations sur l'inflation et pour fixer les conditions d'approbation par les membres.

Il est proposé par B. Baker, secondée par C. Brown, que les membres de l'EAC-ACR autorisent le Conseil d'administration national à augmenter, une fois par année civile, le montant des cotisations du même pourcentage que celui subi par les prix à la consommation au cours des 12 derniers mois ou de 5 %, selon le pourcentage le moins élevé, si le conseil estime qu'une telle augmentation est à la fois nécessaire et justifiée. Toute augmentation supérieure au moins élevé des pourcentages précités continuera par contre de devoir être approuvée par les membres à l'assemblée générale annuelle.

Certains membres estiment que cela réduirait de manière excessive la marge de manœuvre du conseil. Il est souligné que, depuis la création de l'EAC-ACR, les cotisations n'ont fait l'objet que d'augmentations peu importantes et peu fréquentes, et que l'alignement des augmentations sur l'inflation risquerait d'encourager le conseil à augmenter les cotisations chaque année. Il est en revanche souligné que, comme les membres du conseil verront eux-mêmes leurs cotisations augmenter, ils seront vigilants. Un membre opposé à l'amendement mais favorable à la motion rappelle à l'assemblée que tout conseil d'administration a normalement le pouvoir d'augmenter les cotisations pour assainir la situation financière et améliorer la planification.

L'amendement est soumis au vote (deux participants s'opposent à ce qu'il le soit).

AMENDEMENT REJETÉ (trois oui, tous les autres participants votant non).

Nouvelle discussion sur la motion initiale :

La question du financement du congrès annuel par les entreprises est à nouveau soulevée. À titre d'information, la présidente souligne que la nouvelle structure prévoit la création d'un nouveau comité de collecte de fonds. Ce comité sera placé sous la houlette du Comité de financement, qui décidera des postes auxquels il est préférable d'affecter les fonds.

Il est proposé par C. Hastie, secondée par G. Ioannou, que la motion soit modifiée de façon qu'elle précise que les membres doivent être avisés de toute augmentation trois mois à l'avance.

AMENDEMENT ADOPTÉ (par le dépositaire de la motion initiale et par la personne l'ayant secondé).

Motion reformulée :

Pour faciliter l'établissement du budget de l'association, qui a lieu chaque année à l'automne (à une certaine distance de l'assemblée générale annuelle du printemps), et pour faire en sorte que l'association puisse continuer à répondre en temps opportun aux besoins et aux désirs de ses membres, il est proposé par R. Tanner, secondée par R. Shipton, que les membres de l'EAC-ACR autorisent le Conseil d'administration national à augmenter d'au plus cinq pour cent (5 %), une fois par année civile, le montant de la cotisation des membres de l'EAC-ACR si une telle augmentation est à la fois nécessaire et justifiée. Toute augmentation devra faire l'objet d'un préavis de trois mois. Toute augmentation de plus de 5 % continuera par contre de devoir être approuvée par les membres à l'assemblée générale annuelle.

MOTION ADOPTÉE (16 non, une abstention).

8. Rapport du Conseil d'administration national

La présidente présente la directrice générale sortante de l'association, Connie John, et la remercie officiellement pour son travail depuis quatre ans.

Il est proposé par F. Gildenhuis, secondée par R. Knight, que Connie John soit remerciée pour son travail depuis quatre ans.

Connie fait part du plaisir qu'elle a eu à travailler pour l'EAC-ACR et précise qu'elle est fière de la façon dont celle-ci s'est développée. Elle sait que les changements apportés à l'association et à sa philosophie n'ont pas été faciles et qu'ils ont suscité des oppositions, mais elle se dit convaincue qu'ils ont été bénéfiques. Elle considère que le conseil a beaucoup accompli et qu'il a réussi à relever les défis qui se posaient en remettant en cause ses propres procédures et en consultant les membres. Connie estime que le processus de restructuration de l'EAC-ACR en est à mi-parcours et que le moment est bien choisi pour ralentir le processus. Elle remercie l'association de lui avoir permis de travailler pour elle.

La future directrice générale, Lynne Massey, prend la parole. Elle se dit impatiente de travailler pour et avec l'EAC-ACR. Elle sait que de nombreux défis l'attendent et qu'elle entend bien les relever. Elle précise qu'elle sera assistée de Michele Collins et de Matt Godden.

Le président remercie officiellement tout le personnel du conseil national pour le travail qu'il accomplit chaque jour avec compétence.

9. Restructuration du Conseil d'administration national de l'EAC-ACR

(a) Rapport sur la transition vers la nouvelle structure

La présidente présente un rapport indiquant où en est la restructuration. Elle souligne que des rapports et des informations à ce sujet ont été communiqués aux membres par divers moyens. Elle dresse un résumé des ateliers du Conseil d'administration national dirigés par Agnes Meinhard, professeur en études relatives au secteur bénévole à Ryerson, et signale que les interventions de M^{me} Meinhard ont été utiles au conseil. C'est de ces ateliers que sont venues l'idée de voir les sections contribuer à l'établissement des priorités locales et nationales ainsi que celle d'établir une mission pour les cinq années à venir. La présidente résume le travail accompli lors de la réunion de septembre 2002, qui visait à établir un cadre, les mandats des comités et une structure de communications. Les membres ayant été invités à faire part de leurs commentaires, le Comité des communications avec les membres les a collectés et a préparé un rapport à ce sujet. Les documents de transition en sont encore au stade d'ébauches. Le rapport du Comité des communications avec les membres sera bientôt disponible sur le site Web. Le conseil analyse actuellement les documents de transition et les commentaires émis. Il répondra officiellement à ces commentaires et indiquera les changements qui ont été apportés. Le conseil entend consacrer l'année qui vient à mettre en place ces changements en fonction de la nouvelle structure approuvée par les membres. Aucune question n'est posée concernant le rapport sur la transition vers la nouvelle structure.

(b) Motion visant à mettre en oeuvre, à l'essai, les descriptions des mandats des comités, des postes au sein du Conseil d'administration national ainsi que des méthodes de communications figurant dans les documents de transition.

Les descriptions des mandats des comités et des postes au sein du Conseil d'administration national figurant dans les documents de transition ont été établies d'une part d'après les descriptions de mandats et de postes mises à jour par le conseil en 1998, et d'autre part d'après les mises à jour plus récentes apportées à ces descriptions par les responsables des comités et le conseil. Ce dernier soumet la motion qui suit aux membres pour officialiser les décisions prises en 1998 et pour fixer un calendrier d'achèvement de la restructuration, cette dernière perturbant les travaux des comités.

Il est proposé par S. Fysh, secondée par F. Gildenhuis, que les membres de l'EAC-ACR, après avoir pris connaissance des descriptions des mandats des comités, des postes au sein du Conseil d'administration national ainsi que des méthodes de communications figurant dans les documents de transition, approuvent leur mise en oeuvre à l'essai de juin 2003 jusqu'à l'assemblée générale annuelle 2004. Durant cette période, ces descriptions de postes, ces méthodes de communications et ces mandats seront testés et peaufinés par les comités et par le conseil en fonction de tous les commentaires émis par le Comité des communications avec les membres. À la fin de cette période, le conseil soumettra aux membres, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle 2004, une proposition révisée visant la coordination des travaux des comités et du conseil.

Discussion:

L'on discute de la nécessité d'amender ou non cette motion. S. Fysh, qui l'a soumise, souhaite que sa formulation reste inchangée parce que certains documents de transition continuent de faire l'objet de discussions (l'énoncé d'engagement, par exemple). Le conseil souhaite de plus continuer à peaufiner ces documents en fonction de ses propres discussions et des commentaires

du Comité des communications avec les membres, pour ensuite soumettre de nouveau les documents de transition à l'assemblée générale 2004.

À titre d'information, la présidente signale que l'un des documents de transition porte sur la description des postes au sein du conseil et comprend un énoncé d'engagement de la part des membres de celui-ci. Le rapport du Comité des communications avec les membres précise que certains membres s'interrogent sur cet énoncé d'engagement. Le conseil continuera d'examiner et de peaufiner les documents ainsi que donner suite aux commentaires des membres, et fournira une réponse officielle à ces questions. La motion vise à obtenir l'approbation de la mise en oeuvre à l'essai de la nouvelle structure sur la base des documents de transition. Le conseil rédigera les documents définitifs et demandera leur approbation à l'assemblée générale annuelle 2004.

Un membre demande si l'adoption de la motion, entraînant la mise en oeuvre des documents de transition pendant un an, entraînera aussi la mise en place de l'énoncé d'engagement pendant un an. On lui répond que non et que la motion n'a rien à voir avec l'énoncé d'engagement.

Il est proposé par G. Ioannou , secondé par David Peebles, que la motion traite aussi des interrogations concernant l'énoncé d'engagement.

La présidente souligne que la motion vise la mise en oeuvre à l'essai des documents de transition, sans faire référence à l'énoncé d'engagement. Une seconde motion a été préparée afin de répondre aux interrogations sur celui-ci. Il est convenu que cette seconde motion (déjà lue dans le cadre de l'assemblée générale annuelle et distribuée avec la documentation) soit ajoutée à la première afin qu'il soit précisé que le conseil doit examiner et revoir l'énoncé d'engagement en entier.

Nouvelle motion :

Les descriptions des mandats des comités et des postes au sein du Conseil d'administration national figurant dans les documents de transition ont été établis d'une part d'après les descriptions de mandats et de postes mises à jour par le conseil en 1998, et d'autre part d'après les mises à jour plus récentes apportées à ces descriptions par les responsables des comités et le conseil. Ce dernier soumet la motion qui suit aux membres pour officialiser les décisions prises en 1998 et pour fixer un calendrier d'achèvement de la restructuration, cette dernière perturbant les travaux des comités.

Il est proposé par S. Fysh , secondée par F. Gildenhuis, que les membres de l'EAC-ACR, après avoir pris connaissance des descriptions des mandats des comités, des postes au sein du Conseil d'administration national ainsi que des méthodes de communications figurant dans les documents de transition, approuvent leur mise en oeuvre à l'essai de juin 2003 jusqu'à l'assemblée générale annuelle 2004. Durant cette période, ces descriptions de postes, ces méthodes de communications et ces mandats seront testés et peaufinés par les comités et par le conseil en fonction de tous les commentaires émis par le Comité des communications avec les membres. À la fin de cette période, le conseil soumettra aux membres, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle 2004, une proposition révisée visant la coordination des travaux des comités et du conseil.

Comme l'ébauche d'énoncé d'engagement incluse dans le document de transition comportant les descriptions des postes au sein du conseil a d'abord été rédigée dans le cadre d'un atelier par le conseil, ce dernier convient que certains éléments de l'énoncé doivent être précisés ou faire l'objet d'explications historiques. Il est donc proposé que

les membres de l'EAC-ACR approuvent le travail actuellement accompli par les membres du conseil pour préciser l'énoncé d'engagement. Dans l'intervalle, en réponse aux interrogations des membres exprimées par le Comité des communications avec les membres, les détails de l'énoncé figurant dans les documents de transition seront remplacés par une liste abordant les trois secteurs d'engagement suivants, plus vastes :

- 1) la responsabilité des membres individuels envers le conseil et l'association;*
- 2) la responsabilité du conseil en tant qu'entité envers les membres individuels;*
- et*
- 3) la responsabilité du conseil en tant qu'entité envers l'ensemble des membres de l'association et les autres parties prenantes.*

Le conseil soumettra un énoncé d'engagement complet, définitions comprises, à l'approbation des membres à l'assemblée générale annuelle 2004.

Discussion:

Il est demandé que plus d'informations soient fournies à l'avance concernant les procurations liées à l'assemblée générale annuelle. Un membre du conseil répond que ces informations seront probablement fournies sous forme de rapport de travail. En réponse à une question portant sur les divers postes au sein de l'association, il est précisé que le poste de directeur de l'association a été aboli et que l'EAC-ARC emploie désormais un directeur général à plein temps. Le poste de chef de projet a aussi été aboli, l'association employant désormais un chef de bureau et un coordonnateur des communications. Les noms des titulaires de tous ces postes seront publiés après l'assemblée générale annuelle.

L'embauche des personnes appelées à occuper ces postes n'est pas soumise au même processus de consultation que celui applicable aux autres postes. L'embauche des membres du personnel de direction relève de la responsabilité du président et d'un comité d'embauche, ce dernier ayant lui-même embauché la nouvelle directrice générale. Il est rappelé aux membres que nous ne participons pas à l'embauche du personnel avec lequel le directeur général est appelé à travailler. Les descriptions de ces postes ont été incluses dans les documents de transition pour que les membres soient au courant de leur existence. Il est convenu que le processus d'embauche et les autres aspects de ces postes doivent être mieux expliqués aux membres.

Le conseil s'engage à tout mettre en oeuvre pour finaliser ces documents en temps opportun afin que les membres puissent en disposer, réfléchir aux enjeux qui se posent et répondre au Comité des communications avec les membres. Ce dernier et le conseil sont conscients qu'ils se doivent d'améliorer la coordination et les communications pour que davantage de documents soient diffusés en temps opportun.

À titre d'information, la présidente dresse l'historique du Comité des communications avec les membres et des problèmes que celui-ci a engendrés.

(c) La motion initialement soumise en tant que motion 9(c) est ajoutée à la motion ci-dessus, dont elle constitue désormais les deux derniers paragraphes.

MOTION ADOPTÉE (deux abstentions).

La présidente présente M^{me} Agnes Meinhard à l'assemblée. Dans la présentation à laquelle elle se livre, M^{me} Meinhard signale que l'association a dû repenser sa structure en raison de sa croissance rapide. Elle dit espérer que la nouvelle structure sera également bénéfique pour le conseil. Elle félicite les sections pour leur travail, passe en revue les processus d'établissement des mandats qui se sont déroulés au sein des sections, et résume son analyse des résultats. Cette analyse cerne les thèmes liés à la profession et au professionnalisme des réviseurs ainsi qu'à la promotion et aux

services aux membres, mais précise que les communications restent une préoccupation de premier plan, tous les thèmes dépendant de bonnes communications. M^{me} Meinhard décrit aussi les sous-thèmes liés aux thèmes principaux.

Elle résume l'exercice qu'elle a conduit le vendredi 13 juin avec les membres intéressés, et dans le cadre duquel ceux-ci ont dressé des énoncés de mission et de vision applicables au niveau national et à celui des sections. Ces énoncés sont appelés à servir de cadre aux analyses stratégiques et à l'établissement des priorités souhaitées par le conseil. L'exercice a permis à ce dernier et aux sections de mieux comprendre leurs attributions réciproques. L'énoncé de vision applicable au niveau national aidera l'association à se doter d'un cadre et d'une orientation pour aller de l'avant. M^{me} Meinhard présente une ébauche de cet énoncé, en précisant qu'il n'a pu être finalisé faute de temps.

La présidente souligne que cet énoncé fournira au conseil des angles et des orientations utiles à ses plans de développement. Le conseil utilisera les énoncés applicables aux sections pour établir les objectifs et pour présenter, l'an prochain à l'assemblée générale, un plan d'action faisant le point sur l'état de l'association et sur son développement futur. Le conseil poursuivra ses consultations par divers moyens (Web, sondages, etc.).

Il est demandé que l'analyse des exercices des sections soit mise à la disposition des membres.

Il est proposé par C. Hastie, secondée par E. d'Anjou, que M^{me} Agnes Meinhard soit remerciée de son aide.

MOTION ADOPTÉE.

10. Autres motions

La présidente passe à la soumission des autres motions.

Lors de l'assemblée générale annuelle de 1996, il a été décidé que le Répertoire des réviseurs serait publié à l'automne et distribué par la poste avant la fin octobre. Il n'existe aucune explication officielle de la raison de cette décision. Le Conseil d'administration national a de nouveau abordé la question récemment, sans trouver de justification à la publication du répertoire à l'automne. Les membres de l'association travaillent dans des secteurs très divers, où les pratiques d'embauche varient. Notant par ailleurs que nombre de répertoires annuels sont publiés en début d'année, le conseil soumet la motion suivante aux membres.

Il est proposé par L. Messervey, secondée par T. Stoliar, que puisque les échéanciers et les budgets de l'association sont fixés par le Conseil d'administration national, ce dernier fixe le moment de la publication du répertoire annuel en fonction des autres activités de l'association, et ce, afin que le répertoire soit toujours publié à la même époque et ait un maximum d'impact.

Aucune discussion.

MOTION ADOPTÉE (quatre abstentions).

11. Rapport du Comité des adhésions

La responsable du Comité des adhésions décrit la composition de ce dernier et les changements survenus à ses divers postes. Christa Bedwin présidera le Comité des adhésions pour l'année à

venir. Un certain nombre de points importants et complexes liés aux adhésions restent encore à analyser, les trois plus importants étant les suivants :

- Pourquoi le montant de la cotisation est-il le même pour tous sauf pour les étudiants?
- La distinction entre membre votants et membres associés n'a aucun sens.
- Qui devrait être membre de l'association?

La présidente souligne qu'il reste du travail à accomplir. Elle souligne de plus que la motion de l'an dernier constituant le Comité d'étude des adhésions était trop optimiste en demandant que des recommandations soient soumises dans le cadre de la présente assemblée générale. La présidente dit attendre de recevoir d'autres rapports.

12. Rapport sur le Comité Publishing encore en crise

En tant que co-responsable du Comité Publishing encore en crise, Greg Ioannou dresse l'historique du comité (constitué à la suite de l'effondrement de GDI et de l'échec de Stoddard Publishing). Le comité a collecté des informations sur les sommes dues aux réviseurs au fil de cette crise. Il a encouragé les membres à faire pression dans leurs dossiers respectifs et est intervenu lorsque cela était possible. L'expérience a montré au comité comment mieux repérer les éditeurs qui risquent d'être aux prises avec des difficultés financières afin de lancer le processus plus tôt. Le comité continue de surveiller les problèmes au sein du secteur. L'autre volet de son mandat consiste à mettre en place une structure pour faire face à de telles situations. Il a, pour ce faire, étudié les procédures suivies par des associations similaires. Le comité souhaiterait fusionner avec le Comité de médiation.

La présidente remercie le comité pour son travail.

13. Élections

La présidente Jennifer Latham signale que la version française de l'ordre du jour comporte une erreur et que ce n'est pas elle, mais bien Faith Gildenhuis, qui se présente au poste de présidente. Rosemary Tanner présente les membres de la direction sortants et les remercie de leur travail. Les membres du Comité des nominations sont Rosemary Tanner (présidente), Winnifred Assman, Suzanne Aubin, Anita Jenkins et Elizabeth Macfie.

Les membres suivants sont élus par acclamation :

Présidente	Faith Gildenhuis (C.-B.)
Vice-présidente	Stephanie Fysh (Toronto)
Trésorière	Ann Fothergill-Brown (RCN)
Membre extraordinaire	Susan Turcotte (RCN)
Membre extraordinaire	Maureen Nicholson (C.-B.)

Plusieurs personnes sont candidates au poste de secrétaire. Le Comité des nominations demande à Val Gee (Toronto) de poser sa candidature à ce poste, ce que celle-ci accepte.

Il est proposé par H. Ebbs , secondée par C. Blackburn, que Riça Knight (Toronto) pose sa candidature au poste de secrétaire.

Riça Knight accepte de poser sa candidature au poste de secrétaire.

Chaque candidat expose ce qu'il entend faire s'il est élu secrétaire.

Val Gee est élue (34 voix en sa faveur, 32 voix en faveur de Riça Knight et un bulletin nul).

Frances Peck et Patricia Buchanan ont compté les voix.

Le Conseil d'administration national compte aussi six membres votants qui ne sont pas élus dans le cadre de l'assemblée générale annuelle:

Présidente sortante	Jennifer Latham (RCN)
Présidente de la section Colombie-Britannique	Lynn Smith
Présidente de la section Prairies	Brenda Belokrinicev
Président de la section de Toronto	Greg Ioannou
Président de la section Région de la capitale nationale	Tom Vradenburg
Présidente de la section Québec-Région de l'Atlantique	Christine Hastie

Les responsables des comités suivants sont traditionnellement élus par les membres de l'association mais ne sont pas membres du Conseil d'administration national en vertu de la nouvelle structure. Les responsables suivants sont élus par acclamation :

Comité du répertoire	Tanis Stoliar (RCN)
Comité des affaires francophones	Suzanne Aubin (QRA)
Comité des adhésions	Christa Bedwin (Prairies)
Comité des communications avec les membres	Peter Colenbrander (C.-B.)
Comité du bulletin de liaison	Peter Roccia et Leslie Vermeer (Prairies)
Comité du perfectionnement professionnel	Dawn Harvie (RCN)
Comité des publications	Mel-Lynda Andersen (C.-B.)
Comité des relations publiques	Ivy Marciniak (Toronto)

Autres responsables de comité nommés :

Comité de la liberté d'expression	Poste vacant
Comité d'agrément	Frances Peck et Jonathan Paterson
Comité de médiation	Poste vacant
Comité du recrutement en entreprise	Poste vacant
Comité des normes professionnelles	Lee d'Anjou
Comité du prix Tom-Fairley	Nancy Flight

Beth Macfie remercie le Comité des nominations et Rosemary Tanner en tant que présidente.

14. Renouvellement du Comité Publishing encore en crise

Lee d'Anjou soumet la candidature de Claudia Forgas au poste de responsable du Comité Publishing encore en crise, et Greg Ioannou soumet sa propre candidature au poste de co-responsable de ce comité. Claudia et Greg sont élus par acclamation.

15. Clôture

Nancy Flight remercie Jennifer Latham de ce qu'elle a accompli en tant que présidente. Jennifer est chaudement applaudie.

Rosemary Tanner propose la clôture de l'assemblée générale annuelle, et la présidente déclare celle-ci close à 18 h 40.